



**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE BUTRY-SUR-OISE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU SAMEDI 28 MARS 2026 – 10h**

---

**DÉLIBÉRATION N° DCM2026001**

---

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VIGT-HUIT MARS

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 28 mars 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry-sur-Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 24 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 mars 2026.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

M. Claude NOËL, Mme Stéphanie LHERONDEL, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, Mme Géraldine DUVAL, M. Jean-Pierre MARSZALEK, Mme Virginie CABUROL, Mme Sylvie AMBLAS, M. Thierry MOIZAN, Mme Christiane NOËL, M. Yannick AMBLAS, Mme Clémence BIANCHIN, M. Anis DRIDI, Mme Ahlam HAMZA, M. Daniel DESFOUX, M. Frédéric PORTET, Mme Alison FERREIRA.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

M. Eric GAILLANT a donné pouvoir à Mme Géraldine DUVAL  
Mme Patricia GOFFARD a donné pouvoir à M Daniel DESFOUX

**ÉTAIT ABSENT à l'ouverture de la séance :**

M. Paolo REGUENGO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 16  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de votants : 18



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2026**

### **DÉLIBÉRATION N° DCM2026001**

#### **Objet : Élection du Maire**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,

**Considérant** qu'après le renouvellement général des Conseils municipaux, le Maire est élu parmi les membres du Conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue,

**Considérant** que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal, en l'occurrence Madame Christiane NOËL,

**Considérant** que les membres du Conseil municipal ont été convoqués dans les formes et délais prévus à l'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales,

Après un appel des candidatures, les candidats déclarés sont les suivants :

- Candidat n°1 : Claude NOËL
- Candidat n°2 : Frédéric PORTET

Madame NOËL demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Chaque Conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 18
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1 (blanc)
- Suffrages exprimés : 17
  
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Claude NOËL : 14
- M. Frédéric PORTET : 3

Compte tenu du résultat du scrutin, M. Claude NOËL, ayant obtenu la majorité absolue des voix du Conseil municipal, le Conseil municipal :

**Proclame** Monsieur Claude NOËL, Maire de Butry-sur-Oise.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
A Butry-sur-Oise, en mairie, le 28 mars 2026

Le Maire,  
**Claude NOËL**



Commune de Butry sur Oise – Place Pierre Blanchard – 95430 Butry sur Oise – Téléphone : 01.34.08.95.00 – [www.butry.fr](http://www.butry.fr)

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2026

Application agréée E-legalite.com